

chose à l'Armée qu'il commandoit ; déclarant de plus, que son intention étoit de passer le Danube, pour se rendre sur les Terres de l'Empire & des Cercles, suivant les Constitutions du St. Empire, afin d'y demeurer jusqu'au rétablissement de la Paix, conformément à ce qui étoit porté par les requisitoires adressés aux Cercles de Francoried & de Souabe. Quoique le Prince Charles connût par cette Lettre combien il devoit être sur ses gardes, & user de précautions dans cette affaire, d'un côté pour ne point confondre la qualité d'Electeur de Baviere avec celle de Chef de l'Empire, & de l'autre pour ne donner lieu à rien dont on eût pu se prévaloir dans la suite, S. A. S. consentit néanmoins que la conférence demandée par le Comte de Seckendorff eut lieu entre le Comte de Kevenhuller & lui. Ce fut le 27. que se tint cette conférence. Le Comte de Seckendorff y proposa sept articles. Les trois premiers concernoient l'évacuation de Braunau, de Straubingen & de Reichenhall. Il s'agissoit dans les deux autres de la reddition d'Ingolstatt & de Donawerth, occupés par des Garnisons Françaises. Les deux derniers articles regardoient la neutralité que le Comte de Seckendorff, en conséquence de celle de l'Empire, croyoit pouvoir stipuler aussi pour la Baviere, offrant pour cet effet, comme il avoit fait par sa Lettre, de s'abstenir de toutes hostilités contre les troupes Autrichiennes, dans l'espérance que celles-ci n'en commettoient pas non plus contre celles de Baviere. Il s'agissoit aussi dans le dernier de ces deux articles, de prévenir tous inconveniens par rapport à la communication entre les